

DEPARTEMENT DE L'ESSONNE	REPUBLIQUE FRANCAISE LIBERTE -EGALITE -FRATERNITE SYNDICAT MIXTE ORGE YVETTE SEINE
--------------------------------	---

Suite à l'absence de quorum lors de la séance du 13 janvier 2025, le Comité Syndical a été de nouveau légalement convoqué le 13 janvier 2025 ; l'an deux mille vingt-cinq, le 20 janvier, les membres du Comité Syndical, se sont réunis au 1 rue des Pavéurs 91 000 Evry-Courcouronnes, à 18 heures 30, sous la Présidence de Monsieur Xavier DUGOIN

Nombre de membres en exercice : 129

Présents : BERTOL Gino (SIARCE), BERTOL Gino (Videlles), BOUTEILLE Erick, CASTAINGS Laurence (CAPS), CASTAINGS Laurence (Epinay sur Orge), CORRE Daniel, CORZANI Olivier, DEMEULEMEESTER Stéphane, DIRAT Karl (SIARCE), DIRAT Karl (Villabé), DUGOIN Xavier, FOURNIER Pascal, HILGENGA Wilfrid, MORICHON Michel, NOEL Michel, PAGES Patrick, PROT Pierre, RASSIER Gérard, ROUSSET Laurent, TERRIER Michel

Pouvoirs : DELIANCOURT Jean-Claude (à Madame CASTAINGS Laurence), LE ROUX Jean-Claude (à Monsieur Xavier DUGOIN)

Absents : ABENA Gabin, AUDEBERT Gilles, BEAUDET Stéphane, BEN OUADA Sami, BENEDETTI Laurence, BENIDJER Khellaf, BENSARSA REDA Lamia (EPTGOSB), BENSARSA REDA Lamia (Juvisy sur Orge), BERGDOLT Patricia, BIGA Jean-Bernard, BORTOLI Jacky, BOULEY Bernard, BOUSSAINGAULT Jean-Jacques, BOUSSELET Philippe, BOYER Dany, BRUNEL Rémi, BUDELLOT Laurence (SIARCE), BUDELLOT Laurence (Vert le Petit), CELLIER Pierre-Henri (CCEJR), CELLIER Pierre-Henri (Saint Yon), CHAILLOU Patrick, CHANDELIER Jean-Louis, COLAS Romain, CONAN Gauthier, CORDIER Corinne (SIARCE), CORDIER Corinne (Saint Vrain), COUDORO Bernardin (SIARCE), COUDORO Bernardin (Buno-Bonnevaux), COURTAS Grégory, DAMIATI Michaël, DASSA Emmanuel, DAVID Patrick, DELAITRE Jean-Marc, DELECOUR Bruno, DELMOTTE Kim, DELPIC Joseph, DESNOUE Jérôme, DJEARAMIN Ganesh, DUBOIS Jean-Pierre, DUBOIS Marcel, DUMONTAUD SEURE Aurélie, DUPONT Germain, DURANTON Marianne, ECK Bernard, ESPRIN Daniel, FASSI Olivier, FAUVIN Dominique, FOUQUE Nicolas, FRAYSSE Gilles, GOMBAULT Jacques, GONZALES Didier (EPTGOSB), GONZALES Didier (Villeneuve le Roi), GRILLON Eric (EPTGOSB), GRILLON Eric (Ablon), GUERTON Marc, GUILBERT Xavier (SIARCE), GUILBERT Xavier (Baulne), HAMARD Sylvain (EPTGOSB), HAMARD Sylvain (Paray Vieille Poste), HARTZ Jean (CAGPS), HARTZ Jean (Bondoufle), HASSAN Zakaria, HUBERT Serge, JANIN Eric, LAMOUR Alain, LARCHER Olivier, LEREBOUR Christian, MARIN Arnaud, MARTIN Séverine, MATT Edouard, MAYEUR Véronique, MEARY Nicolas, MELIN Gil (CAGPS), MELIN Gil (Ris Orangis), MERIGOT Michaël, MITTELHAUSSER Johann, MORIN Jean-Marc (CAGPS), MORIN Jean-Marc (Lisses), MOURET Frédéric, NEDELEC Gaëlle, NOLLEAU Joel, PAROLINI François, PERDIGEON Alain, PEROT Joël, PETEL Yann, PETRILLI Olivier, PFEIFFER Nathalie, PIANTONI Gilbert, PIGEON Marie France, PLANTE François, PYOT Frédéric (SIARCE), PYOT Frédéric (Corbeil-Essonnes), RAUSCHER Patrick, ROUSSEAU Jean-Baptiste, SAC Patrice, SCACCHI Anne (CCEJR), SCACCHI Anne (Boissy Sous Saint Yon), SEBBAG Alice, SHEPS Ariel, TANGUY Sylvain, TARAGON Stéphane, TEILLET Alexis, TIQUET Corinne, TOULOUSE Bernard, VEROTS Dominique, WITTEK Eugène (CAGPS), WITTEK Eugène (Etiolles)

Le Président ouvre la séance et procède à la nomination d'un secrétaire de séance conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur Patrick PAGES est désigné secrétaire de séance

OBJET : ATTRIBUTION DU FONDS DE SOUTIEN

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

L'autorité territoriale,

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de 2 mois à compter de sa publicité

Vu l'instruction budgétaire M57 ;

Considérant que depuis plusieurs années le syndicat accompagne ses communes dans la mise en place de leurs projets en faveur de la transition énergétique à travers l'installation de bornes de recharge pour véhicules électriques, l'installation de panneaux solaires, la rénovation énergétique etc.

Considérant que de nombreuses collectivités du SMOYS partagent la même ambition que le SMOYS dans la transition énergétique, mais sont souvent confrontées à un environnement économique contraint et qu'ainsi le SMOYS souhaite, aujourd'hui, accompagner ces communes à travers son nouveau dispositif de fonds de soutien aux projets favorisant la transition énergétique.

Vu l'avis favorable de la commission d'attribution des fonds de soutien, attribué à 31 dossiers répondant à l'ensemble des critères de sélection ; il s'agit des dossiers présentés par les communes de AVRAINVILLE, BAULNE, BOIGNEVILLE, BOISSY-LE-CUTTE, BOUTIGNY-SUR-ESSONNE, BOUVILLE, COURANCES, D'HUISON-LONGUEVILLE, DOURDAN, EPINAY-SUR-ORGE, ETAMPES, ETRECHY, FORGES-LES-BAINS, GOMETZ-LA-VILLE, ITTEVILLE, LA FERTE ALAIS, LE MALESHERBOIS, LE MEREVILLOIS, MAISSE, MAROLLES-EN-BEAUCE, MILLY-LA-FORET, MORIGNY-CHAMPIGNY, MORSANG-SUR-SEINE, ONCY SUR ECOLE, ORVEAU, PRUNAY-SUR-ESSONNE, PUSSAY, SAINT VRAIN, SAINT-SULPICE-DE-FAVIERES, TIGERY, VERT-LE-GRAND

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré,

D'ATTRIBUER à chacun des dossiers, les aides suivantes

BAULNE	2 500 euros	FORGES-LES-BAINS	2 500 euros
BOISSY LE CUTTE	2 500 euros	LE MEREVILLOIS	3 000 euros
BOUTIGNY-SUR-ESSONNE	2 500 euros	MORIGNY-CHAMPIGNY	2 500 euros
BOUVILLE	2 500 euros	MORSANG-SUR-SEINE	2 500 euros
COURANCES	2 500 euros	ONCY SUR ECOLE	2 500 euros
DOURDAN	2 500 euros	PUSSAY	2 500 euros
ETAMPES	2 500 euros	SAINT-SULPICE-DE-FAVIERES	2 500 euros
ETRECHY	2 500 euros	TIGERY	2 500 euros
AVRAINVILLE	2 500 euros	LE MALESHERBOIS	2 500 euros
BOIGNEVILLE	2 500 euros	MAISSE	2 500 euros
EPINAY-SUR-ORGE	2 500 euros	MAROLLES-EN BEAUCE	2 500 euros
D'HUISON-LONGUEVILLE	2 500 euros	MILLY LA FORET	2 500 euros
GOMETZ-LA-VILLE	2 500 euros	ORVEAU	2 500 euros
ITTEVILLE	2 500 euros	VERT-LE-GRAND	2 500 euros
LA FERTE ALAIS	2 500 euros	SAINT VRAIN	2 500 euros
PRUNAY-SUR-ESSONNE	2 500 euros		

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Vote UNANIMITE	
Pour	22
Contre	0
Abstention	0

Le Président

Xavier DUGOIN

Le secrétaire

Patrick PAGES

La délibération est adoptée

Date de publication sur le site :

REÇU EN PREFECTURE

le 21/01/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-091-259102457-2025 0120-2025_01-DE

L'autorité territoriale,

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de 2 mois à compter de sa publicité